

COMMUNE DE BERNOS-BEAULAC

**Compte rendu du Conseil Municipal
du 16 novembre 2021 à 20h30**

Convocation du 10 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 16 novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Jacqueline LARTIGUE RENOUIL, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux : 15

PRESENTS:

LARTIGUE RENOUIL Jacqueline - **MICHEL** Alain - **BERNARD** Pascal – **BERNARD** Isabelle – **AUDIGNON** François - **WISNIEWSKY** Amandine – **Maxence PEYROU** - **ROSEC** Didier – **GUILLON** Josiane - **ANDRÉ** Patrick – **GALLITRE** Frédérique – **Didier LAMBERT** – **Jean-Louis DOS SANTOS**

Absents: **BALADE** Marie-Christine

Absents ayant donné procuration :

Mme **LUMALÉ** Delphine à Mme Jacqueline LARTIGUE RENOUIL

Secrétaire de séance : Alain **MICHEL**

ADOPTION PROCÈS VERBAL PRÉCÉDENT

061-2021-16-11

Le procès-verbal du 31 août 2021 est **adopté à la majorité**
(3 voix contre)

TAUX DE PROMOTION AVANCEMENT DE GRADE

062-2021-16-11

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles 49, 79 et 80 ;

Vu l'exposé de Madame le Maire

Considérant qu'en application du 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade ;

Considérant que la délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale ; (1)

Vu l'avis du Comité Technique selon réunion en date du 21 Septembre 2021 ;

DÉCIDE à l'unanimité les taux de promotion suivants

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX DE PROMOTION
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ème} classe	100 %
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	100 %
Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	100 %
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ème} classe	100 %

CONVENTION AGENCE POSTALE

063-2021-16-11

Le Conseil Municipal

Vu que la convention relative à l'organisation d'un point de contact « LA POSTE AGENCE COMMUNALE est périmée.

Vu qu'il y a lieu d'établir une nouvelle convention

DECIDE à la majorité de renouveler cette convention entre La Poste et la Commune pour une durée de 9 ans et **AUTORISE** Madame Le Maire à signer cette convention

Et **INDIQUE** les horaires d'ouverture suivants : Du lundi au vendredi de 8 h 15 à 11 h 15.

(13 voix pour – 1 abstention)

CONTRAT DE MAINTENANCE EQUIPEMENTS PROFESSIONNELS DU RESTAURANT SOCIAL

064-2021-16-11

Le Conseil Municipal

Vu les devis présentés pour un contrat de maintenance pour les équipements de la cuisine

RETIENT à l'unanimité le devis de la Société CREAT

REVERSEMENT AU BUDGET CCAS DU TIERS DU PRODUIT DES CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES

065-2021-16-11

Le Conseil Municipal

Considérant que la commune peut décider librement par délibération des modalités de répartition des recettes des concessions dans les cimetières

AUTORISE à l'unanimité le reversement au CCAS d'un tiers des concessions dans les cimetières.

Bernos-Beaulac, le 23/11/2021

Affiché le 24/11/2021

Jacqueline LARTIGUE RENOUIL

Maire




